



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-03

**Séance du
09 février 2026**

Date de convocation :
30 janvier 2026

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, le Conseil Municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, M. GAUBERT, MME FLUHR-DIFFIMBACH, M. CORREIA, M. DELOTTE, MME VAL, MME BARATAUD, M. LAGRANDE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ.

Excusés :

Mme CHANTEGROS donne pouvoir à Mme BARATAUD

Secrétaire de séance :
Fabien DELOTTE

Sécurisation de la portion de liaison piétonne RD11A1 sur le secteur de petit Roussingéas – demande de subvention amendes de police au Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision prise dans sa séance du 8 juillet 2025. En 2024 la Commune de Burgnac a fait réaliser une liaison piétonne le long de la RD11A1 entre le hameau des Farges (croisement avec la route du Grand Châlier) et le Chemin de Grande Pièce sur une distance d'environ 1 km afin de faciliter les déplacements des habitants, des écoliers et lycéens le long de cette voie très fréquentée et assez accidentogène compte tenu de l'étroitesse des accotements et du respect relatif de la limitation de vitesse à 70 km/h.

A l'usage, il s'avère qu'une portion d'environ 200 m, réalisée en bordure de voie, seulement séparée de celle-ci par une bande enherbée de 70 cm n'est pas assez sécurisée. Afin de renforcer la sécurité sur cette portion, il a été décidé d'y faire installer des délinéateurs J6 de 1,30 m espacés d'une dizaine de mètre pour un coût estimatif de 3 271,98€ HT.

Le Conseil Départemental a été sollicité et nous a octroyé une subvention d'un montant de 1 320€. Avant de faire réaliser ces travaux un nouvel avis des services de la voirie du Conseil Départemental a été sollicité et a débouché sur la préconisation d'un équipement de sécurité différent. Le montant des travaux s'élève à 18 280€ HT soit un montant de 15 008,02€ HT de plus que l'équipement initial. Il convient donc de solliciter un complément de subvention auprès du Conseil Départemental.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
- La loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités territoriales,



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURGNAC**

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 087-218702504-20260209-202603-DE

N° 2026-03

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **Approuve** pour 2026 l'installation de barrière sur poteau scellés au béton, pour un montant prévisionnel de 18 280,00€ hors taxes,
- **Sollicite** pour ce faire, une aide complémentaire auprès du Conseil départemental,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

Le secrétaire de séance
Fabien DELOTTE

